Exploitation du droit de pêche
PÊCHE AUX ENGINS ET FILETS
Eaux du Domaine Fluvial

Fiche confidentielle destinée à :
ASP - Délégation Régionale
Aquitaine
1, cours Xavier Arnozan

Fiche de déclaration de captures (1)

Année …… Mois : ……

Informations Pêcheur (2)

Identifiant SNPE (3) : …… Statut (4) : ☐ Professionnel ☐ Amateur

Nom de l'Association : ……

Nom/Prénom : ……..

Adresse postale : ……..

……..

……..

Code Postal : …… Ville : ……..

Adresse électronique : …… N° de téléphone : ……

Informations droit de pêche (2)

N° ou identifiant de l'autorisation (5) : …….....

Type d'autorisation (4) :

☐ Licence (6) ☐ Grande pêche ☐ Anguille

☐ Petite pêche ☐ Anguille de moins de 12 cm

☐ Autres (préciser) : ……..

☐ Bail ☐ Cofermier Nombre de compagnons : ……..

Informations secteur de pêche

Lot ou secteur	Département	Cours d'eau	Service gestionnaire	Lot ou secteur	Département	Cours d'eau	Service gestionnaire

Informations engins ou filets (7) (8)

Type d'engin	Maille (mm) ou nbr d'hameçons/ligne (9)	Long. (m) ou Nbr (9)
Araignée		
Araignée		
Tramail		
Carrelet		
Epervier		
Nasse		
Nasse		
Bourgne		
Filet		
Filet		
Ligne de fond		

(1) La déclaration est mensuelle sauf pour les anguilles de moins de 12 cm ou le pêcheur doit déclarer au plus tard 48 h après la capture.

(2) Ces informations doivent être renseignées avec soin lors de la première déclaration de l'année ou de la saison, par la suite, sauf pour signaler un changement, le nom et l'identifiant SNPE(2) ou le « N° ou identifiant de l'autorisation (4) » pourront suffire.

(3) L'identifiant SNPE est un nombre créé automatiquement par l'outil SNPE, il se trouve sur les relevés individuels annuels transmis aux pêcheurs. Il peut être obtenu auprès de l'Onema (SNPE@onema.fr).

(4) Cochez la bonne mention.

(5) Il s'agit de l'identifiant ou du numéro porté sur le document justificatif du droit de pêcher fourni par le service gestionnaire.

(6) Pour les licences il faut cocher aussi le type de licence.

(7) Description des engins utilisés pendant la période objet de la déclaration.

(8) Préciser le type si nécessaire (ex. filet à lamproie, nasse à crevettes…). Les cases blanches peuvent être utilisées pour des engins autres.

(9) A choisir selon le type d'engin

Date	Lot ou secteur un seul par ligne	Marée (1 ou 2)	Engin (un seul type par ligne)			Aucune prise	Anguille jaune		Anguille argentée		Anguille de moins de 12 cm	Mulets	Alose feinte	Grande alose	Lamproie marine		Crevettes	Sandre		Brochet		Silure		Brème	Gardon	Friture de cyprinidés	Autre espèce (à préciser)		
			Nom	Nb	Capture ciblée		nb	kg	nb	kg	g	kg	kg	kg	nb	kg	kg	nb	kg	nb	kg	nb	kg	kg	kg	kg			
Mois de………………….					Total :																								

Date	Lot ou secteur un seul par ligne	Engin (un seul type par ligne)			Aucune prise	Anguille jaune		Sandre		Brochet		Silure		Perche		Carpe		Tanche		Barbeau		Hotu		Corégone		Brème	Gardon	Friture de cyprinidés	Autre espèce (à préciser)		
		Nom	Nb	Capture ciblée		nb	kg	nb	kg	nb	kg	nb	kg	nb	kg	nb	kg	nb	kg	nb	kg	nb	kg	nb	kg	kg	kg	kg			
Mois de………………….				Total :																											